

## BILL.

Acte pour établir une chambre des notaires pour les districts de Kamouraska et Gaspé, et pour amender l'acte pour l'organisation de la profession de notaire dans la partie de cette province appelée Bas-Canada.

---

Reçu et lu, la 1ère fois, lundi, le 21 février 1853.

Seconde lecture, lundi, le 7 mars 1853.

---

M. CHAPAIS.

---

QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE.